

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT AU GRADE DE PSYCHOLOGUE  
POUR LES BESOINS DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE**

**CONDITIONS GENERALES D'ACCES :**

- être belge, sauf en ce qui concerne les emplois qui ne comportent pas l'exercice de la puissance publique et la responsabilité de la sauvegarde des intérêts généraux de la Province ;
- être de conduite irréprochable ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES :**

- être titulaire d'une licence ou d'un master en psychologie
- la candidature des étudiants en dernière année est acceptée à la condition de fournir une attestation d'inscription et sous réserve de fournir le titre requis en fin de procédure de recrutement

**COMPETENCES REQUISES :**

*Voir les descriptifs de fonction ci-annexés.*

**CONTENU DE L'EXAMEN :**

- Une première épreuve écrite éliminatoire (60%) portant sur un cas pratique qui devra être défendu lors de l'épreuve orale (durée de 2 heures). L'épreuve portera sur les compétences suivantes :
- Pouvoir analyser correctement les demandes,
  - Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire,
  - Capacité à travailler en réseau,
  - Compétence dans la prévention et la promotion de la santé via des prises en charges collectives,
  - Capacité à communiquer par écrit, de manière claire et intelligible,
  - Connaissance de l'institution provinciale et de son contexte.
- Pour votre information, l'épreuve écrite se déroulera le 23 mars 2018.
- Une seconde épreuve orale portant sur un questionnement sur leur travail fourni lors de l'épreuve écrite afin d'évaluer les connaissances des candidats sur les divers aspects de la fonction envisagée et destinée à évaluer également leur capacité à travailler en équipe, leur motivation, leur connaissance de l'institution et les compétences comportementales exigées par le poste (minimum requis : 60%).

**AUTRES :**

- La réserve de recrutement est valable 5 ans ;
- Un attaché spécifique - Psychologue est rémunéré dans l'échelle barémique A1 SP;  
Estimation de la rémunération brute mensuelle indexée (index janvier 2014) pour un temps plein :
  - avec 0 année d'ancienneté : 3.072,47 €
  - avec 6 années d'ancienneté : 3.491,45 €
- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 7 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 5,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics ;
- Octroi d'une assurance soin de santé après un an d'occupation.

**Les candidatures doivent être adressées, par pli simple, à Monsieur Jean-Alexandre VERDONCK, Directeur du Service de Gestion des Ressources Humaines, Rue Lelièvre, 6 à 5000 NAMUR ou introduites, par mail, à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be) pour 5 mars 2018 au plus tard.**

**Elles seront accompagnées, SOUS PEINE D'IRRECEVABILITE, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie du diplôme requis ou d'une attestation d'inscription en dernière année.**



**PROVINCE**  
de **NAMUR**

*Administration de la Santé Publique, de l'Action  
Sociale et Culturelle*

### IDENTIFICATION DE LA FONCTION

*Intitulé de la fonction*

Conseiller psychopédagogique

*Grade*

Attaché spécifique (psychologue)

*Echelle barémique*

*Statut*

*Régime de travail*

*Service*

Direction de la Santé Publique  
Département de la Santé Scolaire  
Service PSE/Centre PMS –

<b>PRESENTATION DU SERVICE</b>	
<i>Mission principale du service</i>	<p>Le service PMS/PSE (psycho-médico-sociaux/promotion santé à l'école) est une équipe multi-disciplinaire (infirmières, médecins, assistantes sociales, psychologues ou psychopédagogues) qui répond aux demandes des élèves, des parents et/ou des enseignants d'établissements scolaires avec lesquels il est lié par convention.</p> <p>Il aborde des questions portant sur des problématiques affectives, psychologiques, pédagogiques, d'ordre familial ou médical.</p> <p>En collaboration avec les écoles, il développe des projets de prévention et/ou d'information. Dans un souci de travail cohérent, le service PMS/PSE fait appel également au partenariat et s'ouvre aux équipes du réseau (service d'aide en milieu ouvert, Office de la Naissance et de l'Enfance...).</p> <p>Il assure en outre les bilans de santé, la vaccination de certains élèves, le suivi des maladies transmissibles et des missions portant plus globalement sur la santé.</p>
<i>Position de l'agent dans l'organigramme du service</i>	<p>N+2 : Directeur en chef</p> <p>N+1 : Directeur PMS/PSE</p> <p>N : Conseiller psychopédagogique</p>
<b>LES MISSIONS :</b>	
<i>Mission principale, raison d'être ou finalité :</i>	Assurer, dans le respect des missions décrétales, l'approche psychopédagogique.
<i>Missions et activités :</i>	<p><b><u>EXPERTISE TECHNIQUE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le journalier réglementaire et le plan hebdomadaire personnel de travail, les rapports de ses interventions, le planning des activités du centre</li> <li>- Participer à toute activité (animation, observation, etc.), voire organiser cette dernière, quand le regard psychopédagogique est utile pour le travail multidisciplinaire</li> <li>- Assurer un travail en multidisciplinarité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser l'analyse des demandes reçues et les ramener à l'équipe afin de permettre à chaque agent d'intervenir en fonction de son mandat spécifique</li> <li>- Donner les informations utiles dans l'intérêt du consultant</li> <li>- Élaborer et concrétiser, en concertation avec l'équipe, les initiatives psychopédagogiques à caractère préventif et/ou palliatif visant à favoriser le développement harmonieux de l'enfant</li> </ul> </li> <li>- Assurer un travail de prévention, de dépistage et de guidance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépister des problématiques d'ordre psychopédagogique (observations, tests, anamnèses, etc.)</li> <li>- Accompagner les élèves et les familles en difficulté pour toute problématique d'ordre psychopédagogique en visant la mobilisation, la réflexion du consultant (parents-élèves)</li> <li>- Organiser, mettre en place les activités utiles aux consultants (animations, observations, entretiens, etc.) et participer à celles-ci</li> </ul> </li> </ul>

	<p><b><u>EXPERTISE COLLECTIVE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la conception et à la mise en place d'activités et de projets de promotion santé</li> <li>- Créer les synergies possibles et travailler avec le réseau</li> <li>- Participer aux conseils de classe et aux conseils de guidance dans les écoles secondaires</li> <li>- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des projets de centres et de services</li> <li>- Participer aux réunions entre les disciplines</li> <li>- Participer à la distribution des fiches médicales et familiales, en analyser les informations en concertation avec les autres disciplines et répondre aux demandes afférentes, le cas échéant</li> <li>- Participer à l'élaboration des différents rapports annuels</li> <li>- Assurer le travail d'information et d'orientation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maximaliser les informations reçues et transmises dans l'intérêt du consultant</li> <li>- en concertation avec les autres disciplines, fournir les informations et avis nécessaires concernant les possibilités d'orientation scolaire et professionnelle</li> </ul> </li> </ul>
--	--

<b><u>COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE :</u></b>	
<i>Savoir :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir une connaissance du réseau</li> <li>- Avoir des connaissances informatiques (Word) et des connaissances sur les outils mis à disposition par le service informatique</li> <li>- Connaître les particularités économiques, sociales, culturelles des établissements desservis</li> <li>- Prendre connaissance des projets d'établissements</li> <li>- Connaître le projet de service et le projet de centre</li> </ul>
<i>Savoir-faire :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver et utiliser les informations concernant les législations applicables aux CPMS, SPSE et à l'enseignement avec les outils et ressources disponibles</li> <li>- Trouver et utiliser la législation applicable aux CPMS, SPSE et à l'enseignement</li> <li>- Maîtriser les actes techniques relatifs à la fonction</li> <li>- Analyser une demande et utiliser les données psychopédagogiques recueillies dans l'intérêt du consultant, tout en tenant compte de la situation socio-culturelle et économique des familles et des élèves</li> <li>- Utiliser un langage compréhensible pour le consultant et l'équipe</li> <li>- Amener un regard psychopédagogique à l'équipe</li> <li>- Travailler en partenariat utile (interne et externe) en fonction des besoins de l'élève (parents, enseignants, professionnels, équipe pluridisciplinaire, etc.)</li> <li>- Prendre des initiatives en lien avec sa fonction et à bon escient</li> <li>- Suivre les formations utiles dans l'intérêt de l'exercice de sa fonction et se conformer aux obligations décrétales en la matière</li> </ul>

<i>Savoir-être :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire preuve de loyauté, respecter les valeurs défendues dans les projets de centre et de service</li><li>- Faire preuve de rigueur, être structuré et organisé dans le travail</li><li>- Faire preuve d'adaptabilité, s'adapter à la spécificité des consultants, aux réalités de terrain et faire preuve de souplesse dans le quotidien</li><li>- Respecter les règles de déontologie et de secret professionnel liées à la fonction</li></ul>
----------------------	--



**PROVINCE**  
de **NAMUR**

*Administration de la Santé Publique, des Affaires  
Sociales et Culturelles*

### IDENTIFICATION DE LA FONCTION

<i>Intitulé de la fonction</i>	Psychologue (H/F)
<i>Grade</i>	Attaché spécifique
<i>Echelle barémique</i>	A1sp
<i>Statut</i>	
<i>Régime de travail</i>	
<i>Service</i>	Direction de la Santé Publique Service de Santé Mentale

## PRESENTATION DU SERVICE

<p><i>Mission principale du service</i></p>	<p>La Direction de la Santé Publique promeut la santé sous toutes ses formes et offre des services de qualité à tous dans 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Santé mentale</li><li>- Santé scolaire</li><li>- Médecine préventive</li></ul> <p>Ces activités s'exercent en soutien aux initiatives locales.</p> <p>Le Service de Santé Mentale de par son statut de service public, subventionné de surcroît par le SPW, se doit de mettre à disposition de toute la population et principalement de la population précarisée, des soins accessibles et de qualité auxquelles elle éprouverait du mal à accéder dans un système privé.</p> <p>Médecins psychiatres et psychiatres infanto-juvéniles, psychologues, assistants sociaux, logopèdes, psychomotriciens travaillent en pluridisciplinarité autour de situations complexes afin d'apporter à tous, une réponse la plus adéquate et la plus appropriée aux difficultés rencontrées.</p>
<p><i>Position de l'agent dans l'organigramme du service</i></p>	<p>N+2 : Responsable du département Santé Mentale N+1 : Directeur administratif du Service de Santé Mentale</p>
<b><u>LES MISSIONS :</u></b>	
<p><i>Mission principale, raison d'être ou finalité :</i></p>	<p>Le psychologue a essentiellement une activité clinique qui s'exerce sous différentes facettes : la consultation psychologique, la formation et le soutien au personnel de première ligne (TMS ONE, aide-familiales, personnel des institutions,...), des travaux d'expertise et de bilans dans le cadre de missions précises (aide à la jeunesse, personnes handicapées, justice, etc.).</p>

<p><i>Missions et activités :</i></p>	<p><b><u>EXPERTISE TECHNIQUE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener des consultations à visée thérapeutique, soutiens, guidances et psychothérapies avec des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes âgées, reçus individuellement, en couple, en famille ou en groupe</li> <li>- Intervenir ou participer à différentes formations au sein de l'Institution provinciale ou à l'extérieur avec l'objectif d'un partage des pratiques et d'un échange des savoirs</li> <li>- Réaliser des supervisions, interventions ou études de cas pour d'autres intervenants du réseau amenés à se questionner sur les problématiques en santé mentale</li> </ul> <p><b><u>EXPERTISE COLLECTIVE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des contacts avec les partenaires du réseau (médecins traitants, hôpitaux, institutions psychiatriques et/ou d'hébergement, services de soins à domicile, services médico-sociaux scolaires, judiciaires, d'aide à la jeunesse...) dans un souci thérapeutique pour l'utilisateur et dans le respect du secret professionnel ; assurer une continuité des soins pour l'utilisateur et/ou en collaboration avec l'agent de liaison</li> <li>- Participer aux réunions d'équipe autour des discussions cliniques, des questions d'organisation du service et de l'élaboration des projets</li> <li>- S'impliquer dans le projet de service en santé mentale</li> <li>- Participer, selon les besoins, au conseil d'avis des services de santé mentale ainsi qu'à différentes réunions de réseau et/ou de représentation du service en collaboration avec le directeur administratif</li> <li>- Collaborer aux travaux d'évaluation, d'avis au bénéfice des personnes relevant des domaines de l'AViQ, de l'aide à la jeunesse, de la justice</li> <li>- Participer aux travaux de recherche dans le domaine de la santé mentale et au recueil de données épidémiologiques</li> </ul> <p><b><u>GESTION ADMINISTRATIVE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer diverses tâches administratives (Proxi SSM, plan de semaine, frais de déplacement, rapports divers, mise en ordre des dossiers)</li> </ul>
<p><i>Contraintes du poste :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste exposé à des situations sociales très difficiles</li> <li>- Mobilité possible en fonction des besoins préalablement analysés en équipe pluridisciplinaire</li> </ul>



## **COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE :**

<i>Savoir :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être titulaire d'un master en psychologie et formation complémentaire à la clinique</li><li>- Connaître les théories relatives au développement psychique de l'individu</li><li>- Connaître le réseau psycho-médico-social local</li><li>- Avoir des connaissances de base concernant le décret relatif au Service de Santé Mentale</li><li>- Connaître le Projet du Service de Santé Mentale</li></ul>
<i>Savoir-faire :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Établir un diagnostic psychodynamique et relationnel (différent du diagnostic médical)</li><li>- Mettre en œuvre ses connaissances et son expérience théorico-clinique et les adapter en fonction des besoins spécifiques de chaque usager</li><li>- Prendre en compte et synthétiser différents avis</li><li>- Rédiger les rapports utiles</li><li>- Travailler en équipe et en réseau</li><li>- Gérer ses émotions</li></ul>
<i>Savoir-être :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ecouter et tenir compte du point de vue de l'autre</li><li>- Être accueillant et empathique</li><li>- Faire preuve d'initiative et d'organisation dans le travail</li><li>- Afficher un esprit d'ouverture et de motivation à parfaire sa formation en cours de carrière</li><li>- Faire preuve de respect, d'ouverture et d'écoute à l'égard des usagers quels que soient leurs problématiques, modes de vie et leur orientation philosophique. Cette même attitude est requise à l'égard des collègues, des supérieurs hiérarchiques et partenaires du réseau</li><li>- Faire preuve de flexibilité</li><li>- Collaborer dans le cadre des missions pluridisciplinaires</li><li>- Avoir une conscience professionnelle</li><li>- Avoir une capacité critique</li><li>- Être capable de se remettre en question</li><li>- Communiquer de façon aisée à l'écrit et à l'oral</li><li>- Respecter les règles de déontologie et de secret professionnel liées à la fonction</li></ul>